

Commune de FREHEL
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du jeudi 11 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 11 mai, les membres du conseil municipal, appelés à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, se sont réunis à 20h30 dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

Date de la convocation : vendredi 5 mai 2017

Etaient présents : Mmes BOULIN Claude, NABUCET –MAGNAN Mélanie, MEHOUS Josiane, RIO Isabelle, TADIER Joële, MARTIN Caroline, PINAUD Bernard, CHOLET Didier, BERNARD Claude, POINSOT Jean-Pierre, LAUNAY Jacques CALLIOT Michel, GIRARD Jacques

Etait absente : RIO Isabelle

Etaient absents, représentés : Mme BLINTZOWSKY Christiane, M PANNTIER Laurent, ANDRE Valérie

Monsieur LAUNAY Jacques, candidat, est élu secrétaire de séance.

Les procès- verbaux des réunions du 13 et 26 avril sont remis aux membres du conseil. Ces derniers seront soumis à l'approbation lors de la prochaine réunion.

Délibération n° 2017-2- 066 : Ecoles de Fréhel et de Plévenon :

En 2015, l'Inspecteur de l'Education Nationale avait proposé aux Maires de Plévenon et de Fréhel, dans le cadre de plusieurs entrevues, la mise en place d'une école unique sur les deux sites (Plévenon et Fréhel) avec une seule direction pour la rentrée de septembre 2016. L'Inspecteur n'ayant pas reçu l'engagement de la municipalité de Plévenon, n'a pas donné suite à cette proposition qui pourtant avait pour intérêt principal de figer pour 3 ans l'effectif des enseignants.

Depuis plusieurs semaines des dysfonctionnements à l'école de Plévenon ont été signalés au Maire de Fréhel ; certains parents indiquant qu'ils n'inscriraient pas leurs enfants à Plévenon pour la prochaine rentrée.

Une rencontre a été demandée par le Maire de Fréhel à sa collègue de Plévenon afin d'analyser les problèmes évoqués. Madame le Maire de Plévenon a répondu à cette demande en indiquant que le sujet serait étudié lors du Conseil d'Ecole du 6 avril 2017. Au Conseil d'Ecole siégeaient : M l'Inspecteur, Mme la DDEN, les enseignants de Plévenon et Fréhel, les représentants des parents d'élèves, les Maires et Adjointes des deux communes.

Au cours de ce conseil, M l'Inspecteur a précisé que les effectifs prévisibles pour la rentrée 2017 étaient fragiles et susceptibles de conduire à la fermeture d'une classe sur le site de Fréhel.

Monsieur CHOLET Didier, adjoint en charge des écoles fait le point sur les effectifs à la rentrée scolaire 2016-2017 et les effectifs actuels. En l'état, le seuil au-dessous duquel une

fermeture de classe sera proposée par l'Inspection Académique sera atteint à la prochaine rentrée scolaire. Cette fermeture de classe sera opérée de droit sur le site de Fréhel avec pour conséquences de grosses difficultés prévisibles pour l'accueil des tout petits et à court terme des difficultés à maintenir les effectifs globaux et donc risque de voir la fermeture pure et simple de deux écoles.

Le conseil Municipal :

- Devant cette situation pénalisante pour l'école de Fréhel, alors que les équipements pédagogiques, les locaux ainsi que la rénovation importante de la garderie permettent un accueil de qualité pour tous ;
- Considérant le risque de fermeture pure et simple des deux écoles à plus ou moins long terme ;
- Considérant les échanges entre les conseillers, les adjoints et le Maire lors de la présente réunion ;

après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte LA RESOLUTION SUIVANTE: A la rentrée de septembre 2017, l'école communale de Fréhel accueillera les élèves de la maternelle au CM2.

Délibération n° 2017-2-067 : Avis du conseil municipal- Projet de Plan Local d'Urbanisme de Plévenon :

Monsieur CHOLET Didier, adjoint en charge de l'urbanisme informe les membres du conseil municipal de l'élaboration par la commune de Plévenon de leur Plan Local d'Urbanisme. La commune de Fréhel, commune limitrophe est appelée au stade de l'élaboration du document à se prononcer sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

N'émet aucune réserve sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plévenon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h30

Le Maire,

Le Secrétaire,